



Envoi au contrôle de légalité le : 15 juillet 2024

Publication électronique le : 15 juillet 2024

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 8 JUILLET 2024

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : Mme Sylvie MEYFROIDT

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

**Absent(s)** : Mme Blandine DRAIN, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Laurent DUPORGE, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Zohra OUAGUEF, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, M. Steeve BRIOIS.

**Assistant également sans voix délibérative** : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Bertrand PETIT.

**Excusé(s) sans voix délibérative** : M. Michel DAGBERT, M. Jean-Marc TELLIER.

**APPEL À PROJETS "MODERNISATION DE L'OFFRE DE SERVICES OFFERTE  
AUX HABITANTS EN QUARTIERS PRIORITAIRES" 2024**

(N°2024-319)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.1111-9 et L.1111-10 ;

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles et, notamment son article L.121-2 ;

**Vu** la Loi n°2014-173 du 21/02/2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

**Vu** la Circulaire interministérielle n°CAB/2015/94 NOR : ETSD1507044C du 25/03/2015 relative à la mise en œuvre des mesures en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans le champ du développement de l'activité économique et de l'emploi ;

**Vu** la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

**Vu** la délibération n°2022-503 du Conseil départemental en date du 12/12/2022 « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais – Pacte des solidarités humaines » ;

**Vu** la délibération n°2022-12 du Conseil départemental en date du 24/01/2022 « Modernisation de l'offre de services offerte aux habitants en quartier prioritaire et quartier de veille active – Lancement de l'appel à projet 2002 » ;

**Vu** la délibération n°2024-65 de la Commission Permanente en date du 19/02/2024 « Renouvellement de l'appel à projets « Modernisation de l'offre de services offerte aux habitants en quartier prioritaire » ;

**Vu** le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et notamment ses articles 18, 20 et 29 ;

**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

**Vu** l'avis de la 5<sup>ème</sup> commission « Solidarité territoriale et partenariats » rendu lors de sa réunion en date du 25/06/2024 ;

Mesdames Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Emmanuelle LAPOUILLE, Maïté MULOT-FRISCOURT et Zohra OUAGUEF ainsi que Messieurs Steeve BRIOIS, Laurent DUPORGE, Alexandre MALFAIT, intéressés à l'affaire et excusés, n'ont pas donné de délégation de vote pour ce rapport.

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1 :**

D'attribuer, les subventions pour un montant total de 83 082,72 €, dans le cadre de l'appel à projets « modernisation de l'offre de services offerte aux habitants en quartier prioritaire et quartier de veille active » 2024, aux communes du territoire de l'Arrageois et pour les opérations correspondantes reprises en annexe de la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 34 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absents sans délégation de vote : 10 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National)
---

**(Adopté)**

\*\*\*\*\*

Mesdames Carole DUBOIS, Karine GAUTHIER et Emmanuelle LEVEUGLE ainsi que Monsieur Ludovic PAJOT, intéressés à l'affaire, n'ont pris part ni au débat ni au vote.

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 2 :**

D'attribuer, les subventions pour un montant total de 173 782,19 €, dans le cadre de l'appel à projets « modernisation de l'offre de services offerte aux habitants en quartier prioritaire et quartier de veille active » 2024, aux communes du territoire de l'Artois et pour les opérations correspondantes reprises en annexe de la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 30 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 4 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Rassemblement National) Absents sans délégation de vote : 10 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National)
---

**(Adopté)**

\*\*\*\*\*

Madame Florence WOZNY et Monsieur Jean-Claude DISSAUX, intéressés à l'affaire, n'ont pris part ni au débat ni au vote.

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 3 :**

D'attribuer, les subventions pour un montant total de 26 249,04 €, dans le cadre de l'appel à projets « modernisation de l'offre de services offerte aux habitants en quartier prioritaire et quartier de veille active » 2024, aux communes du territoire de l'Audomarois et pour les opérations correspondantes reprises en annexe de la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 32 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 2 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen) Absents sans délégation de vote : 10 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National)
--

**(Adopté)**

\*\*\*\*\*

Madame Mireille HINGREZ-CEREDA, Messieurs Olivier BARBARIN et Sébastien CHOCHOIS, intéressés à l'affaire, n'ont pris part ni au débat ni au vote.

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 4 :**

D'attribuer, les subventions pour un montant total de 92 547 €, dans le cadre de l'appel à projets « modernisation de l'offre de services offerte aux habitants en quartier prioritaire et quartier de veille active » 2024, aux communes du territoire du Boulonnais et pour les opérations correspondantes reprises en annexe de la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 31 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 3 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen) Absents sans délégation de vote : 10 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National)
--

**(Adopté)**

\*\*\*\*\*

Madame Stéphanie RIGAUX, intéressée à l'affaire, n'a pris part ni au débat ni au vote.

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 5 :**

D'attribuer, les subventions pour un montant total de 85 069,00 €, dans le cadre de l'appel à projets « modernisation de l'offre de services offerte aux habitants en quartier prioritaire et quartier de veille active » 2024, aux communes du territoire du Calaisis et pour les opérations correspondantes reprises en annexe de la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 33 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 1 (Groupe Union pour le Pas-de-Calais) Absents sans délégation de vote : 10 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National)
---

**(Adopté)**

\*\*\*\*\*

Madame Valérie CUVILLIER, Messieurs André KUCHCINSKI, François LEMAIRE et Daniel MACIEJASZ, intéressés à l'affaire, n'ont pris part ni au débat ni au vote.

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 6 :**

D'attribuer, les subventions pour un montant total de 388 448,02 €, dans le cadre de l'appel à projets « modernisation de l'offre de services offerte aux habitants en quartier prioritaire et quartier de veille active » 2024, aux communes du territoire de Lens/Hénin et pour les opérations correspondantes reprises en annexe de la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 30 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 4 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain) Absents sans délégation de vote : 10 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National)
---

**(Adopté)**

\*\*\*\*\*

Monsieur Bruno COUSEIN, intéressé à l'affaire, n'a pris part ni au débat ni au vote.

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 7 :**

D'attribuer, les subventions pour un montant total de 14 138,88 €, dans le cadre de l'appel à projets « modernisation de l'offre de services offerte aux habitants en quartier prioritaire et quartier de veille active » 2024, aux communes du territoire du Montreuillois-Ternois et pour les opérations correspondantes reprises en annexe de la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 33 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 1 (Groupe Union pour le Pas-de-Calais) Absents sans délégation de vote : 10 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National)
---

**(Adopté)**

**Article 8 :**

Les conditions et modalités de mise en œuvre des subventions visées aux articles 1 à 7 sont reprises au rapport joint à la présente délibération.

**Article 9 :**

Les dépenses versées en application des articles 1 à 7 de la présente délibération sont imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP €	Dépense €
C05-515F02	2324//90501	Fonds de soutien aux quartiers prioritaires - Politique de la ville	5 543 852,44	407 169,29
C05-515F02	2041482//90515	Fonds de soutien aux quartiers prioritaires - Politique de la ville	456 147,56	456 147,56

**(Adopté)**

.....  
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 8 juillet 2024

Pour le Président du Conseil départemental,  
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

## Subventions accordées dans le cadre de l'Appel à projets "modernisation de l'offre de services offerte aux habitants en quartiers prioritaires" 2024

Territoire	Numéro dossier	Commune	QPV concerné	Nom du projet	Plafond de subvention / commune*	Budget total HT éligible du projet	Subvention accordée	Taux de subvention accordée	Commentaires
Arrageois	2024-04	Saint-laurent-Blangy	Quartier Chanteclair - Cévennes	Aménagement de la salle de restauration scolaire (mobilier adapté) du groupe scolaire Paul Langevin Capucines	3 645,00 €	5 159,00 €	3 645,00 €	70,65%	
	2024-15	Achicourt	Quatre As	Acquisition de mobiliers et de stores occultants pour l'école élémentaire Leopold Bernard	8 054,00 €	9 972,15 €	7 977,72 €	80,00%	
	2024-25	Arras	Quartier Bonnettes - Saint Pol - Baudimont	Aménagement du parc Lanvin, du Centre Social Léon Blum et des sanitaires de l'école élémentaire Anatole France	61 751,00 €	96 597,78 €	61 751,00 €	63,93%	
	2024-45	Saint-Nicolas	Quartier Chanteclair - Cévennes	Aménagement et végétalisation de la cour de l'école élémentaire Henri Grenier	9 709,00 €	53 915,00 €	9 709,00 €	18,01%	
Artois	2024-01	Haillicourt	Le Haut d'Houdain Le centre	Acquisition d'un écran numérique interactif pour l'école élémentaire Emile Basly	3 504,00 €	5 750,01 €	3 356,70 €	58,38%	
	2024-08	Houdain	Le Haut D'Houdain	Acquisition de mobilier pour trois classes des écoles élémentaires Paul Langevin et Jules Elby et la salle de restauration du groupe scolaire Copernic / Elby et changement de trois fenêtres avec volets du restaurant scolaire	15 518,00 €	29 260,50 €	15 518,00 €	53,03%	
	2024-12	Auchel	Centre Ville Quartier Des Cités 5 - Cité De Marles - Cité Du Rond-Point Quartier Provinces - Longues Trinques Quartier Rimbart	Installation d'éclairage LED dans les écoles maternelles et élémentaires de la commune : Anatole France, François Chateaubriand, Jean de La Fontaine, du Cantal, Alfonse de Lamartine, Henri Matisse, Victor Hugo, Edmond Michelet, Ghislaine Briche et de bancs dans les cours de récréation	28 738,00 €	33 990,14 €	27 192,10 €	80,00%	
	2024-16	Hersin-Coupigny	Quartier Du Regain	Aménagement de la crèche "halte-garderie les Marmots"	2 000,00 €	21 603,30 €	0,00 €	0,00%	Le dossier est inéligible, la crèche n'étant pas située en QPV ou dans la bande des 500 mètres
	2024-19	Divion	Quartier Des Cités 6 Et 30	Installation d'éclairage LED dans les classes de l'école élémentaire Nicolas Copernic	8 168,00 €	17 183,64 €	8 168,00 €	47,53%	
	2024-35	Barlin	Quartier Du Regain	Végétalisation de la cour de l'école élémentaire Louis Pasteur	13 280,00 €	23 391,99 €	13 280,00 €	56,77%	
	2024-36	Bruay-la-Buissière	Le Centre Quartier Coteau Du Stade Parc-Cité 34 Terrasses Basly	Acquisition de mobilier et modernisation des espaces intérieurs et extérieurs des groupes scolaires Caudron/Georges Brassens, Louis Pasteur, Jules Ferry, Jean Jaurès, Marmottan, Emile Basly, Félix Faure, Saint Exupéry/Emile Loubet, et remise en état du restaurant scolaire Georges Brassens	51 017,00 €	50 959,11 €	40 767,29 €	80,00%	
	2024-37	Noeux-les-Mines	Terre-Noeue	Travaux de rénovation et mise aux normes d'accès PMR des sanitaires de l'école élémentaire Suzanne Blin	10 654,00 €	77 310,00 €	10 654,00 €	13,78%	
	2024-38	Beuvry	Renaissance	Renouvellement et amélioration de l'équipement de la salle de motricité de l'école élémentaire Jacques Prévert	5 816,00 €	10 966,00 €	5 816,00 €	53,04%	
	2024-40	Béthune	Quartier 3 îlots Quartier Du Mont Liébaut	projet de « design actif » dans la pré cour de l'école élémentaire et le parvis de l'école maternelle Jules Michelet	42 735,00 €	17 660,12 €	14 128,10 €	80,00%	
	2024-41	Calonne-Ricouart	Quartier Des Cité 5 - Cité De Marles - Cité Du Rond-Point	Installation d'un préau au sein de l'école maternelle Maurice Tillier	12 141,00 €	23 575,00 €	12 141,00 €	51,50%	
	2024-44	Lillers	Ville Centre	Réfection du préau de l'école élémentaire Jacques Prévert et de la salle de restauration de l'école maternelle Charles Perrault	18 741,00 €	24 826,50 €	18 741,00 €	75,49%	
2024-46	Haisnes	Quartier Saint-Elie - Fosse 13	Remplacement du mobilier scolaire et du TBI par un vidéoprojecteur interactif et installation de deux bancs à l'école primaire Pierre Perret	4 020,00 €	5 497,80 €	4 020,00 €	73,12%		

## Subventions accordées dans le cadre de l'Appel à projets "modernisation de l'offre de services offerte aux habitants en quartiers prioritaires" 2024

Territoire	Numéro dossier	Commune	QPV concerné	Nom du projet	Plafond de subvention / commune*	Budget total HT éligible du projet	Subvention accordée	Taux de subvention accordée	Commentaires
Audomarois	2024-24	Aire-sur-la-Lys	Centre Historique	Travaux d'aménagement de l'accueil du pôle social et cantonal Saint Jean Baptiste par la mise en place de bornes d'accueil physique et interactive	10 989,00 €	11 738,80 €	9 391,04 €	80,00%	
	2024-27	Longuenesse	Saint-Exupéry - Léon Blum	Travaux de peinture et acquisition de mobilier dans l'école élémentaire George Sand et acquisition d'équipements informatiques (tableau blanc interactif, ordinateur...) dans les écoles élémentaires Léon Blum et George Sand	13 783,00 €	22 376,20 €	13 783,00 €	61,60%	
	2024-39	Arques	Saint-Exupéry - Léon Blum	Acquisition de mobilier et des tablettes pour le groupe scolaire Albert Camus	3 075,00 €	20 101,25 €	3 075,00 €	15,30%	
Boulonnais	2024-20	Le Portel	Des résidences Sud du Boulonnais	Aménagement des sanitaires et des accès répondant aux normes PMR à l'école élémentaire Camus	18 815,00 €	23 600,00 €	18 815,00 €	79,72%	
	2024-21	Outreau	Des résidences Sud du Boulonnais	Remplacement de la verrière de l'école maternelle Louise Michel	6 607,00 €	37 075,56 €	6 607,00 €	17,82%	
	2024-47	Boulogne-sur-Mer	Chemin Vert - Beaufort - Malborough	Aménagement de l'école élémentaire Deseille : insonorisation de la salle de musique, réfection du sol du préau, aménagement et végétalisation de la cour	67 125,00 €	84 817,84 €	67 125,00 €	79,14%	
Calais	2024-14	Calais	Fort Nieulay - Cailloux - Saint-Pierre Beau Marais	Travaux d'aménagement, d'embellissement et de modernisation dans les écoles élémentaires Oran Constantine, Franklin Stephenson, Greuze, Georges Andrique et Castré	85 069,00 €	117 981,08 €	85 069,00 €	72,10%	
Lens-Hénin	2024-02	Billy-Montigny	Cité du Transvaal - Centre Languedoc - Cité 10	Acquisition d'écrans interactifs tactiles pour l'école élémentaire Robert Doisneau et le Centre Social	11 109,00 €	14 318,87 €	11 109,00 €	77,58%	
	2024-03	Fouquières-lès-Lens	Cité du Transvaal - Centre La Plaine Du 7	Embellissement de trois salles de classe à l'école maternelle Jules Ferry (peintures) et d'une classe de l'école élémentaire Jules Ferry (rideaux)	5 936,00 €	7 657,00 €	5 936,00 €	77,52%	
	2024-05	Mazingarbe	3 Cités Cité Des Brebis	Remise en état et embellissement de la façade intérieure de l'école élémentaire France Pasteur	11 505,00 €	44 696,00 €	11 505,00 €	25,74%	
	2024-06	Harnes	Cité Bellevue	Projet éducatif, inclusif et sportif dans les écoles élémentaires Louis Pasteur, Joliot Curie et au complexe Mimoun	13 850,00 €	11 287,20 €	9 029,76 €	80,00%	
	2024-07	Angres	Camus	Acquisition d'écrans numériques interactifs pour l'école élémentaire Curie-Pasteur	10 151,00 €	13 670,00 €	10 151,00 €	74,26%	
	2024-09	Hénin-Beaumont	ZAC Des Deux Villes	Aménagement intérieur et mise aux normes des WC de l'école élémentaire Guy Mollet	24 859,00 €	76 339,90 €	24 859,00 €	32,56%	
	2024-10	Montigny-en-Gohelle	La Plaine Du 7 ZAC Des Deux Villes	Acquisition de mobilier et de tableaux blancs interactifs dans les écoles élémentaire Jacques Duclos et maternelle Honoré d'Estiennes d'Orves	18 145,00 €	20 512,02 €	16 409,62 €	80,00%	
	2024-11	Méricourt	Quartier Du Maroc - La Canche	Achat de mobilier pour les écoles maternelles Suzanne Lanoy et Ginette Neveu, l'école élémentaire Jean Mermoz et la Cyberbase	14 681,00 €	19 867,00 €	14 681,00 €	73,90%	
	2024-13	Wingles	Cité Des Taberneaux	Aménagement des classes des écoles élémentaires Sophie Berthelot, Suzanne Blin, Jules Ferry et de l'école maternelle Auriol-Joly en écrans numériques interactifs et mobilier et rénovation de la serre à l'école Auriol-Joly	15 331,00 €	26 144,91 €	15 331,00 €	58,64%	
	2024-17	Loos-en-Gohelle	Cité 5 - Cité 11 Les Hauts De Liévin - Résidence Des Provinces - Cités 9-9bis	Petits travaux d'étanchéité et d'isolation de verrières et dômes à l'école maternelle Samuel Merlin	5 749,00 €	28 535,00 €	5 749,00 €	20,15%	
2024-18	Bully-les-Mines	Cité Des Brebis	Equiper en matériels informatiques (tablettes, vidéoprojecteurs, écrans numériques interactifs) les écoles élémentaires George Sand et Jean Zay et l'école maternelle Jean de La Fontaine et d'une chaise PAL le restaurant scolaire	8 617,00 €	11 557,11 €	8 617,00 €	74,56%		

## Subventions accordées dans le cadre de l'Appel à projets "modernisation de l'offre de services offerte aux habitants en quartiers prioritaires" 2024

Territoire	Numéro dossier	Commune	QPV concerné	Nom du projet	Plafond de subvention / commune*	Budget total HT éligible du projet	Subvention accordée	Taux de subvention accordée	Commentaires
Lens-Hénin	2024-26	Courrières	Rotois - Saint Roch	Aménagement de la salle de restauration de l'école élémentaire Joliot Curie par le remplacement des tables, et de la salle de restauration de l'école maternelle Jean Jaurès et du Centre Françoise Dolto par le remplacement des chaises	9 374,00 €	14 649,00 €	9 374,00 €	63,99%	
	2024-28	Rouvroy	Nouméa Languedoc - Cité 10	Equipement en mobilier et en matériel informatique des écoles maternelle Danielle Casanova et élémentaires Paul Vaillant Couturier et Raoul Briquet, et installation de matériel sportif dans les cours de l'école Raoul Briquet	17 702,00 €	21 711,30 €	17 369,04 €	80,00%	
	2024-29	Liévin	Calonne - Marichelles - Vent De Bise Les Hauts De Liévin - Résidence Des Provinces - Cités 9-9bis	Acquisition de mobilier pédagogique alternatif pour l'aménagement des classes de l'école élémentaire George Sand	81 464,00 €	106 720,65 €	81 464,00 €	76,33%	
	2024-30	Sains-en-Gohelle	Cité 10	Remise en peinture et acquisition de mobilier pour la structure ADOS du centre animation jeunesse	10 245,00 €	12 522,80 €	10 018,24 €	80,00%	
	2024-31	Noyelles-sous-Lens	Quartier du 3/15	Acquisition d'un écran numérique mobile et aménagement d'un jardin pédagogique et d'une zone d'ombrage dans la cour du groupe scolaire Jean Moulin	2 000,00 €	4 575,29 €	2 000,00 €	43,71%	
	2024-32	Libercourt	Quartier De La Haute Voie	Aménagement d'un jardin pédagogique à l'école élémentaire Marie et Pierre Curie	10 278,00 €	28 269,00 €	10 278,00 €	36,36%	
	2024-33	Avion	République - Cité 4	Travaux d'embellissement et de rénovation des plafonds par la pose de dalles acoustiques de deux classes et des couloirs de l'école élémentaire Louis Aragon - Elsa Triolet	30 125,00 €	45 000,00 €	30 125,00 €	66,94%	
	2024-34	Sallaumines	Les Blanches Laines Fosse 11 12 13	Remplacement des fenêtres et peinture extérieure de la cantine de l'école élémentaire Jean Jaurès	30 259,00 €	35 580,00 €	28 464,00 €	80,00%	
	2024-42	Hulluch	Quartier Saint-Elie - Fosse 13	Mise aux normes des blocs sanitaires dans les écoles maternelles Les Petits Mousses et élémentaire Yves Cousteau	5 327,00 €	47 212,32 €	5 327,00 €	11,28%	
	2024-43	Grenay	Cité 5 - Cité 11	Acquisition de mobilier de classe et de tablettes numériques pour les écoles Bince et Buisson et la micro-crèche	18 788,00 €	13 071,20 €	10 456,96 €	80,00%	
	2024-48	Lens	Cité 2 Cité 12-14 Grande Résidence Les Hauts De Liévin - Résidence Des Provinces - Cités 9-9bis Sellier Cité 4	Stratégie numérique : déploiement d'écrans numériques interactifs dans les groupes scolaires Emile Basly/Roland, Sophie Berthelot, Thérèse Cauche, Marie Curie, Georges Lapierre, Jean Macé, Alfred Maës, Louis Pasteur, Jules Verne et Voltaire, les écoles élémentaires Jeanne d'Arc et Sadi Carnot, et les écoles maternelles Bracke Desrousseaux et Céline Rouquié	65 731,00 €	51 085,00 €	40 868,00 €	80,00%	
	2024-49	Carvin	Plantigeons - Germinal - République	Remplacement des menuiseries à l'école élémentaire Boris Vian	9 977,00 €	11 658,00 €	9 326,40 €	80,00%	
Montreuillois-Ternois	2024-22	Berck-sur-Mer	Les Vérotières	Travaux d'embellissement d'une classe (remplacement d'un faux plafond, isolation, peinture) de l'école primaire Jacques Prévert	8 710,00 €	12 513,97 €	8 710,00 €	69,60%	
	2024-23	Etaples	Quartier De La Renaissance	Réaménagement de l'espace sanitaire des toilettes de l'école élémentaire de Romblly	6 519,00 €	6 786,10 €	5 428,88 €	80,00%	
							<b>863 316,85 €</b>		

# DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Partenariats et Ingénierie  
Direction Accompagnement des Territoires

RAPPORT N°29

Territoire(s): Tous les territoires

## **COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

### **REUNION DU 8 JUILLET 2024**

#### **APPEL À PROJETS "MODERNISATION DE L'OFFRE DE SERVICES OFFERTE AUX HABITANTS EN QUARTIERS PRIORITAIRES" 2024**

Lors de sa réunion du 19 février 2024, la Commission Permanente a délibéré en faveur du renouvellement de l'appel à projets « Modernisation de l'offre de services offerte aux habitants en quartier prioritaire ».

Pour cette année 2024, le Département a souhaité accompagner les communes dans la réalisation de projets favorisant les apprentissages et le bien-être des enfants dans les écoles, ainsi que dans les établissements d'accueil de jeunes enfants (crèches, micro-crèches, jardins d'enfants, haltes garderies, multi-accueil, espaces publics des crèches familiales).

Les communes éligibles pouvaient également déposer une demande de financement pour :

- des travaux d'amélioration dans les centres sociaux et espaces de vie sociale, les Maisons de quartiers et les Maisons des jeunes ;
- des projets qui visent à encourager l'activité physique et ludique sur les espaces publics existants de type « design actif » (cf. guide du design actif produit par le Cerema en décembre 2021) pour favoriser l'appropriation des espaces publics existants dans les quartiers prioritaires par les enfants et les jeunes qui y résident.

Quelle que soit la nature du projet présenté, l'équipement concerné doit se trouver au cœur du quartier prioritaire tel que défini par décret 2023-1314 du 28 décembre 2023, ou dans la bande des 500 mètres autour de celui-ci.

L'enjeu de l'appel à projets est d'améliorer les conditions d'accueil et de faciliter les apprentissages des enfants pour encourager un éveil et une éducation plus inclusive et bienveillante, en cohérence avec les ambitions des pactes départementaux :

- Agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires et assurer les services à la population (pacte des solidarités territoriales),

- Encourager la société à s'adapter aux singularités de chacun, quel que soit son âge, son handicap ou ses fragilités (pacte des solidarités humaines),
- Mettre les jeunes au cœur de l'action départementale (pacte des réussites citoyennes).

L'aide du Département peut atteindre jusqu'à 80% du montant HT des travaux.

Le montant maximum de l'aide attribuée par commune est calculé par rapport au nombre d'habitants résidant en QPV. Pour cette année 2024, les données de population communales en quartiers prioritaires relevant de la nouvelle géographie prioritaire n'étant pas publiées, le montant maximum de l'aide est le même que celui de 2023. 7 communes pour lesquelles l'appel à projets n'avait pas été ouvert en 2023 (leur enveloppe maximum était inférieure à 1 000 €) se voient fixer, pour cet appel à projets 2024, un montant maximum de 2 000 €. Enfin, pour la commune de Berck-sur-Mer, qui intègre la géographie prioritaire actualisée, un plafond maximum de 8 710 € a été défini au regard de l'estimation du nombre d'habitants en quartier prioritaire transmise par les services préfectoraux.

Cet appel à projets a été clôturé le 31 mai 2024. 79 % des communes concernées ont répondu (49 communes sur les 62 destinataires du règlement).

Sur les 49 dossiers reçus, 44 projets concernent des écoles en quartiers prioritaires, 3 projets concernent des établissements d'accueil de la petite enfance ou d'adolescents et 2 projets concernent ces deux types d'équipements.

48 dossiers sont complets et éligibles.

Les propositions de soutien financier, reprises dans le tableau de synthèse figurant en annexe, correspondent à un accompagnement du Département à hauteur de 863 316,85 € pour ces 48 communes.

La mise en œuvre de ces subventions départementales s'applique selon les conditions et modalités suivantes :

1- Dans la limite des crédits inscrits au budget départemental :

Pour les projets bénéficiant d'une subvention départementale inférieure ou égale à 30 000 € :

Le versement de la subvention sera effectué en une fois.

À réception de l'extrait de délibération du Département attribuant la subvention à la commune, celle-ci doit faire parvenir au Département les éléments suivants avant le 10 décembre 2025 :

- délibération communale acceptant la subvention accordée par le Département,
- plan de financement définitif faisant apparaître l'intégralité des sources de financement de l'opération,
- ordre de service de démarrage de l'opération ou bon de commande pour les acquisitions de mobilier / matériel,
- état récapitulatif des dépenses visé et certifié par le comptable public,
- factures correspondant au projet,
- procès-verbal de réception de travaux (uniquement pour les travaux d'aménagement), visite de réception en présence de la MDADT,
- visuels après la réalisation des travaux,
- copie des supports de communication tels que mentionnés dans les obligations de communication,
- RIB.

Pour les projets bénéficiant d'une subvention départementale supérieure à

30 000 € :

Le Département pourra verser un premier acompte de 50 % sur présentation des pièces justificatives suivantes :

- délibération communale acceptant la subvention accordée par le Département,
- ordre de service de démarrage de l'opération ou bon de commande pour les acquisitions de mobilier / matériel,
- RIB.

Le solde de la subvention départementale, sera versé sur présentation des pièces justificatives suivantes, avant le 10 décembre 2025 :

- état récapitulatif des dépenses visé et certifié par le comptable public,
- plan de financement définitif faisant apparaître l'intégralité des sources de financement de l'opération,
- factures correspondant au projet,
- procès-verbal de réception de travaux (uniquement pour les travaux d'aménagement), visite de réception en présence de la MDADT,
- visuels après la réalisation des travaux,
- copie des supports de communication tels que mentionnés dans les obligations de communication.

Le porteur s'engage à débuter les travaux avant le 31 décembre 2024.

2- Dans les deux cas, le montant de la subvention attribuée respectera les règles suivantes :

- le plan de financement définitif des travaux doit respecter la prise en charge de 20% minimum par le bénéficiaire,
- la subvention allouée par le Département ne peut pas dépasser 80% du montant total HT des travaux réalisés.

3- Le Département se réserve le droit de suspendre le paiement, voire d'exiger le reversement partiel ou total des sommes reçues, s'il s'avère que l'opération n'a pas été réalisée conformément aux documents présentés à l'appui de la demande de subvention, ou bien que tout ou partie de la subvention n'a pas été utilisée pour l'objet initialement décrit.

4- L'aide départementale est subordonnée au respect d'un délai d'un an pour l'achèvement des travaux à compter de la date de réception de l'extrait de délibération du Département.

Trois mois avant l'échéance de ce délai, le bénéficiaire pourra solliciter à titre exceptionnel une prolongation sur justification motivée. À défaut, le bénéfice de la subvention sera perdu.

5- Le porteur s'engage à promouvoir l'image du Conseil départemental, en rappelant le soutien du Département. Pour ce faire, il conviendra de respecter la charte à l'intention des partenaires bénéficiant d'une aide ou d'un soutien du Conseil départemental du Pas-de-Calais, intitulé « *obligations et contreparties en matière de communication* », consultable sur le site internet du Département : <https://www.pasdecalsais.fr/Partenaires/Contreparties-communication>.

Le versement du solde de la subvention sera conditionné au respect des obligations de communication justifiant de l'aide apportée par le Département. Pour ce faire, il convient de transmettre au Département tous les éléments qui

justifient la promotion et la communication de l'aide apportée :

- visuels au format PDF (affiches, flyers, plaque d'inauguration...), photos,
- articles (journal, presse locale, site internet, post réseaux sociaux),
- reportages vidéo (par lien),
- récapitulatif des actions de promotion menées sur le terrain auprès de la population.

Contrôle : le versement du solde de la subvention sera conditionné au respect des obligations de communication rappelées précédemment. Le cas échéant une mise en demeure sera adressée au contractant pour lui rappeler l'obligation du respect des contreparties en termes de promotion et de communication du soutien du Département.

\*\*\*

Il convient de statuer sur cette affaire et le cas échéant :

- d'attribuer, dans le cadre de l'appel à projets « modernisation de l'offre de services offerte aux habitants en quartier prioritaire et quartier de veille active » 2024, aux 48 communes, les subventions pour un montant total de 863 316,85 €, pour les opérations reprises en annexe du présent rapport ;

La dépense sera imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP €	Disponible €	Proposition €	Solde €
C05-515F02	2324//90501	Fonds de soutien aux quartiers prioritaires – Politique de la ville	5 543 852,44	5 543 852,44	407 169,29	5 136 683,15
C05-515F02	2041482//90515	Fonds de soutien aux quartiers prioritaires – Politique de la ville	456 147,56	456 147,56	456 147,56	0,00

La 5ème Commission - Solidarité territoriale et partenariats a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 25/06/2024.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY